

## DELIBERATIONS du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

**Séance du 21 novembre 2016**

Délibération n° 2016 – 21/11/2016 – 8

*Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention  
ou engageant l'université de Bourgogne*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 29 voix pour (unanimité) :**

**les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne suivants :**

**Pôle ou service instructeur : Pôle FVU**

Porteur(s) du projet / Partenaires	Objet de la convention, durée	Subvention accordée, conditions
<p><b>Convention entre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Université de Bourgogne (uB) représentée par son Président</li> </ul> <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Comité Régional du Sport Universitaire (CRSU) représenté par son Directeur</li> </ul>	<p>Convention de financement relative au fonctionnement du Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives à l'Université de Bourgogne au titre de l'année universitaire 2016-2017</p> <p>Convention signée pour 1 an</p>	<p>Les subventions octroyées par l'Université de Bourgogne en vue de cofinancer les actions décrites aux articles 3 et 4 de la convention de partenariat relative au fonctionnement du Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives se répartissent au titre de l'année 2016-2017 de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement pédagogique : 10 000 euros</li> </ul> <p>Cette dotation est gérée par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'université de Bourgogne et permettra la prise en charge de la rémunération des enseignants concernés ainsi que le dédommagement des tuteurs (accompagnement des étudiants du PePS).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement sportif et médical : 10 000 euros</li> </ul>

**Pôle ou service instructeur : Pôle RECHERCHE**

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Date d'arrivée	Partenaires financeurs	Objet	Montant de la subvention
2016-0666	LEDI Mme Catherine BAUMONT	05/10/2016	Université du Maine	DIAMANT - Avenant N° 2 Reversement	5 432,45 €
2016-0752	LNC M. Laurent LAGROST	24/10/2016	CHU	Convention de prestation de service : mise à disposition de Madame Edith LANIER	7 000,00 €
2016-0753	LNC M. Laurent LAGROST	24/10/2016	CHU	Convention de prestation de service : mise à disposition de Monsieur Grégory VIENOT	10 000,00 €
2016-0667	MSH M. Francis AUBERT	19/09/2016	Société Francophone Nutrition Clinique et Métabolique	Formation Continue MES JFN REPLAY	700,00 €
2016-0689	PAM M. Patrick GERVAIS	13/10/2016	AGROSUP DIJON	Convention de Reversement : 2010 - 9201AAO050S02211 (MATBIO) - 2011 - 9201AAO050S02148 (MATBIO) - 2012 - 9201CPERO04S2703 (MICROSTAB)	10 160 € 1 030 € 28 050 €
2016-0752	LNC M. Laurent LAGROST	24/10/2016	CHU	Convention de prestation de service : mise à disposition de Madame Edith LANIER	7 000,00 €
2016-0753	LNC M. Laurent LAGROST	24/10/2016	CHU	Convention de prestation de service : mise à disposition de Monsieur Grégory VIENOT	10 000,00 €
2016-0771	UFR SVTE	26/10/2016	AGROSUP	Convention de reversement - achat d'un spectromètre de masse WATERS	14 000,00 €

Dijon, le 22 novembre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement